



DÉLIBÉRATION N° 123/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET :
RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf octobre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 octobre 2023.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Emmanuel DENIS par M. David JARDINE.
Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.
Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.
Mme Véronique CHARTIER par M. Eric AGBESSI.
M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.
M. Alexis VALLENT par M. Halim YALCIN.

M. Halim YALCIN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

M. Laurent THEVENOT, Maire, expose à l'assemblée,

1/ Afin de permettre l'avancement de grade de plusieurs agents, il convient de créer :

- Un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service urbanisme afin d'effectuer, notamment, les missions suivantes, étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (filière administrative) :

- Participation à la conception des projets d'aménagement ;
- Contribution à l'élaboration d'une politique foncière à long terme ;
- Définition et mise en œuvre de politiques foncières adaptées ;
- Suivi des procédures d'acquisition et de cession ;
- Gestion du domaine public et privé de la collectivité ;
- Gestion administrative, financière et humaine du service.

En effet, l'agent en poste dispose actuellement du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

- Deux emplois permanents pour satisfaire aux besoins du Service Education Enfance Jeunesse afin d'effectuer, notamment, les missions suivantes, étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et par un agent du cadre d'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (filière technique) :

- Préparer et livrer les repas dans le respect des règles d'hygiène propres à la restauration collective ;

- Contribuer au bon fonctionnement du restaurant scolaire pendant le temps de repas des enfants ;
- Entretenir les locaux et le matériel de la cuisine.

En effet, les agents en poste disposent actuellement pour l'un du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et pour l'autre du grade d'adjoint technique.

- Un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service de la police municipale afin d'effectuer, notamment, les missions suivantes, étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi de brigadier-chef principal (filière police municipale) :

- Assurer la veille et la prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques ;
- Rechercher et relever les infractions ;
- Accueillir et développer les relations avec les publics ;
- Assurer la gestion administrative du service.

En effet, l'agent en poste dispose actuellement du grade de gardien-brigadier.

- Un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service de la culture afin d'effectuer, notamment, les missions suivantes, étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi de technicien principal de 2^{ème} classe (filière technique) :

- Contribuer à l'élaboration de la politique culturelle ;
- Impulser, piloter et évaluer les projets culturels ;
- Planifier et coordonner la programmation de la saison et des événements culturels (V VX, Noël, saison estivale, etc) ;
- Manager les ressources humaines et financières ;
- Organisation et gestion du Centre culturel.

En effet, l'agent en poste dispose actuellement du grade de technicien.

- Un emploi permanent pour satisfaire aux besoins des services techniques afin d'effectuer, notamment, les missions suivantes, étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi d'agent de maîtrise (filière technique) :

- Assurer l'entretien des espaces verts et naturels, dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site ;
- Assurer le fleurissement de la commune et la réalisation de massifs ;
- Réaliser l'entretien courant et le suivi des équipements et du matériel mis à sa disposition.

En effet, l'agent en poste dispose actuellement du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il convient de noter que ces créations d'emplois liées à des avancements de grade n'engendreront pas de recrutements d'agents supplémentaires.

2/ Pour permettre l'accueil d'élèves en situation d'handicap sur la pause méridienne et répondre, ainsi, aux besoins du service Éducation Enfance Jeunesse, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint d'animation à raison de 8 h par semaine.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** dans les conditions exposées ci-dessus, la création à compter du 1^{er} novembre 2023 :

- d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'un emploi permanent de brigadier-chef principal à temps complet ;
- d'un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet ;
- d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 8 h par semaine.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 2/11/2023

Publié ou notifié

le : 7/11/2023

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

